

CONTACTS

■ Tél. : 05 55 05 86 09

■ Mail : hemipass@chu-limoges.fr

■ Adresse :
HEMIPASS⁸⁷

Médecine physique et de réadaptation
Hôpital Jean Rebeyrol
Avenue du Buisson
87042 Limoges cedex

Membres de l'équipe

- Médecin coordonnateur
- Infirmière coordinatrice
- Neuropsychologue
- Enseignante en activité physique adaptée
- Ergothérapeute
- Assistante médico administrative

Hôpital Jean Rebeyrol

avenue du Buisson - 87042 Limoges cedex

TÉL. : 05 55 05 55 55

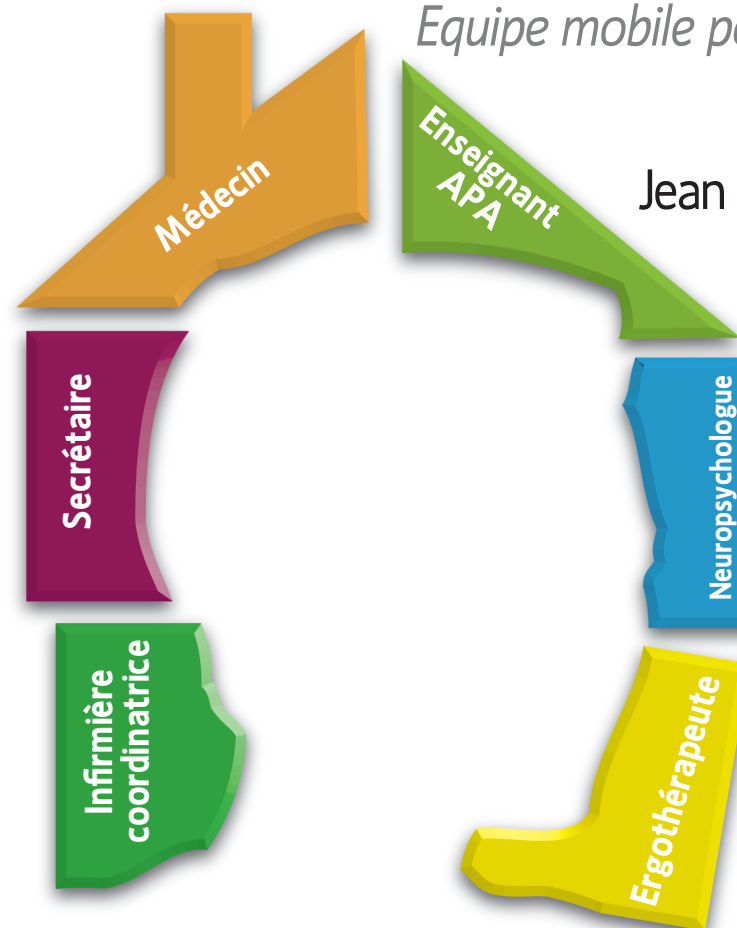
www.chu-limoges.fr

HEMIPASS⁸⁷

HEMIplégie, Prévention, Autonomie, Santé et Sécurité

Equipe mobile post-AVC

Hôpital
Jean Rebeyrol



COM-DS-109E - PAO 02-09

Pour les patients et leur entourage familial et professionnel
après un Accident Vasculaire Cérébral (AVC)

Comment ?

Les patients, l'entourage, les professionnels de santé peuvent contacter Hemipass.

L'intervention est faite avec l'accord et la collaboration du médecin traitant.

Pour qui ?

Les personnes ayant eu un accident vasculaire cérébral

Vivant à domicile, en Haute-Vienne

Quelle que soit la date de survenue de l'AVC

Ainsi qu'à leur entourage familial et professionnel

Qui sont les membres de HEMIPASS⁸⁷ ?

Un médecin

Dr David Bernikier

Une coordinatrice infirmière

Katia Raetz

Cadre de Santé

Anne-Marie David

Une neuropsychologue

Romane Allard

Une ergothérapeute

Delphine Leyssène

Une enseignante en activité physique adaptée

Olivia Fasan

Une assistante médico administrative

Solange Louty



Que propose HEMIPASS⁸⁷ ?

- **Des conseils sur simple appel téléphonique**
- **Un lien ville - hôpital**
- **Des interventions ponctuelles à domicile, sur une durée déterminée en fonction des besoins pour :**
 - **Un soutien** au patient et à son entourage
 - **Des évaluations globales** (médicales, sociales, psychologiques, cognitives).
 - Mettre à disposition de façon ponctuelle, des professionnels des métiers de la rééducation peu nombreux en ville : **ergothérapeute, neuropsychologue.**
 - **Optimiser la coordination des intervenants** libéraux et hospitaliers.
- **Des projets de prise en charge** élaborés en concertation avec le patient, les aidants professionnels et familiaux.
- **Un programme d'Education Thérapeutique** à destination des patients et de leur entourage, incluant des ateliers collectifs et/ou individuels.

Pourquoi ?

Pour une simple information

Pour une évaluation des besoins avec un suivi régulier à domicile selon les objectifs fixés en lien avec l'AVC.

La prise en charge est gratuite et ne nécessite aucune demande d'entente préalable auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) du patient.